



Conseil économique et social

Distr. générale
8 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par VIVAT International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Déclaration présentée par VIVAT International, une organisation non gouvernementale, dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, qui œuvre dans 127 pays du monde.

Introduction

Depuis l'adoption des objectifs de développement durable par l'Assemblée générale, composée des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le 25 septembre 2015, l'ensemble des parties prenantes redoublent d'efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et faire en sorte qu'il devienne une réalité pour tous les peuples et la planète. Ce programme semble avoir une devise suffisamment percutante – « Ne laisser personne de côté » – pour encourager tout un chacun à aller de l'avant. De nombreux progrès ont été accomplis au cours des trois dernières années, comme le montrent les examens nationaux volontaires que les États présentent, depuis 2016, lors des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* nous donne également bon espoir que, d'ici à 2030, ce programme sera appliqué dans l'ensemble des pays et des régions (voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2018>).

Toutefois, des lacunes subsistent et de nombreuses personnes sont encore laissées de côté. Les personnes vivant en milieu rural, dans des zones périphériques ou dans des bidonvilles, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes handicapées et les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont les plus vulnérables, c'est pourquoi il faut les intégrer dans le processus de développement.

Inégalités et obstacles

En règle générale, les programmes gouvernementaux ne font aucun cas des personnes vivant en milieu rural, dans des zones périphériques ou dans des bidonvilles, qui ont moins facilement accès aux services publics, tels que les soins de santé, l'éducation de base gratuite, l'électricité, les transports en commun, l'eau potable et l'assainissement. Les statistiques officielles ne prennent pas non plus en compte la plupart des populations rurales, qui ne peuvent alors pas bénéficier des prestations sociales. Dans certains pays, les entreprises multinationales et les gouvernements ont saisi les terres et territoires des populations rurales afin d'y ouvrir des mines, d'en faire des exploitations agricoles et d'y construire des barrages hydroélectriques, sans leur verser la moindre compensation. Cette situation a entraîné une hausse de la pauvreté, du chômage et de l'insécurité alimentaire. Enfin, les enfants de familles pauvres vivant en milieu rural, dans des zones périphériques ou dans des bidonvilles sont souvent vulnérables car ils sont utilisés comme main-d'œuvre bon marché, sont victimes de la traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle et subissent des violences.

Les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes ayant des problèmes de santé mentale font partie des groupes les plus exclus de la société. Elles se heurtent à des obstacles en matière d'éducation, de soins de santé, d'accès aux services publics et de protection sociale. De manière générale, leurs voix sont également passées sous silence, et de nombreuses sociétés font fi de leur participation et de leur contribution à la vie politique, économique et socioculturelle et au processus de développement. Dans certaines sociétés, ces personnes sont stigmatisées et considérées comme un fardeau pour leur famille et la collectivité tout entière. Il s'avère que les personnes handicapées sont souvent sous-payées et discriminées : elles n'ont pas accès à certains emplois et aux postes

prestigieux sur leur lieu de travail et sont, par conséquent, extrêmement pauvres et vulnérables et leurs droits fondamentaux de la personne humaine sont susceptibles d'être violés (voir <https://workspirited.com/discrimination-against-disabled-people-in-workplace>).

Nos initiatives et notre engagement

En réponse à la situation précédemment décrite, nous avons pris des initiatives pour garantir la sécurité alimentaire des personnes vivant en milieu rural, dans des zones périphériques ou dans des bidonvilles, en fournissant et en distribuant des vivres aux habitants démunis de ces zones. Par exemple, à la périphérie de Nairobi, à Kayole, nous avons mis sur pied un programme visant à distribuer de la nourriture aux personnes défavorisées, âgées de 6 à 98 ans, dont la plupart sont des enfants des rues et des personnes âgées, qui vivent dans des bidonvilles, comme Soweto, Matopeni, Spring Valley et Gatwikira. Ces personnes bénéficient également de services de santé (voir AMISSAH, Anthony. « The Power of Food », *VIVAT Newsletter*. 75^e édition, avril-juin 2018, p. 4 et 5).

Parallèlement, la congrégation Divine Word Missionaries, qui a contribué à la création de notre organisation, a élaboré le programme « Arnold Project » à l'intention des personnes vulnérables vivant en milieu rural ou dans des zones périphériques en Équateur. Ce projet est mis en place dans trois paroisses situées en dehors de la ville de Guayaquil : St. Arnold Janssen à Monte Sinaí, Our Lady of the Rocks et St. Brother Michael à Guasmo. Il a pour but d'aider les familles et les enfants qui sont victimes de violences et se trouvent dans des situations dangereuses. Plus de 270 000 personnes, dont 75 % vivent dans l'extrême misère, résident dans cette vaste région. Elles ont quitté les provinces de Chimborazo, d'Azuay et de Manabí et vivent dans de petites maisons en bois et en roseau, qui sont construites sur des extensions de terres acquises par des trafiquants. Il est courant que plusieurs familles ou mères célibataires accompagnées de leurs enfants vivent sous le même toit. Le chômage y est endémique. Dans le cadre de ce projet, des vivres sont distribués aux habitants et une assistance gratuite leur est proposée (voir CUDJOE, John, SVD. « The Arnold Project: Hope for the Vulnerable in Guayaquil, Ecuador », *Divine Word Missionaries Magazine*. Hiver 2017, p. 10 à 12).

À Nong Bua Lamphu, dans le nord-est de la Thaïlande, nos membres tiennent un centre de réadaptation, nommé « Mother of Perpetual Help Center », destiné aux personnes atteintes du VIH/sida. Créé il y a 16 ans, ce centre s'efforce de redonner de l'espoir aux patients qui sont, pour la plupart, rejetés par leur famille et délaissés. Ces derniers y reçoivent des soins médicaux intensifs et peuvent suivre des programmes de formation sur le VIH/sida (voir « HIV/AIDS Challenge 2018 Thailand », *Divine Word Missionaries Magazine*. Été 2018, pages 6 à 11). De même, en 1993, à Vitória (Brésil), nous avons fondé, en collaboration avec la congrégation Divine Word Missionaries, un centre, intitulé la « Vila de Nazaré », pour les patients souffrant du VIH/sida, en particulier les enfants et les adolescents. Ces enfants y reçoivent des soins médicaux et suivent des programmes d'éducation (voir FRAEDRICH, Markus. « Vila de Nazaré: HIV/AIDS Challenge 2018 Brazil », *Divine Word Missionaries Magazine*. Été 2018, p. 12 à 16).

En Thaïlande et au Brésil, la pauvreté et le manque d'éducation sont les deux causes profondes de la propagation du VIH/sida. Ainsi, l'éducation et l'élimination de la pauvreté sont au centre de nos initiatives et de notre engagement visant à empêcher que ces personnes soient marginalisées, exclues et discriminées.

Objectifs de développement durable et protection sociale

Les objectifs de développement durable, adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015, constituent un programme de développement à l'horizon 2030, que doivent appliquer tous les États Membres. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la cible 1.3 appelle les gouvernements à mettre en place, aux niveaux national et local, des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et à faire en sorte qu'une part importante des pauvres vivant en milieu rural ou dans des zones périphériques et des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les travailleurs migrants et les personnes ayant des problèmes de santé mentale, en bénéficient.

Parallèlement, dans la cible 1.4, il est demandé aux gouvernements de faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles.

Tous ces objectifs reposent sur six éléments fondamentaux : la dignité, l'être humain, la prospérité, la planète, la justice et la collaboration.

Recommandations

Au vu de ces réalités, de ces obstacles et de ces attentes, nous engageons les États Membres à :

1. Élaborer des politiques budgétaires en faveur du respect et de la protection des droits des personnes vivant en milieu rural ou dans des zones périphériques à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité, à l'eau, à l'assainissement, aux transports en commun et aux infrastructures publiques.
2. Définir des politiques budgétaires relatives aux soins médicaux et à l'éducation sanitaire des personnes vivant avec le VIH/sida.
3. Concevoir des politiques budgétaires qui garantissent les droits des personnes handicapées et des personnes ayant des problèmes de santé mentale à l'accès à des installations et à des services publics.
4. Mettre au point des politiques nationales de salaire minimum qui veillent au respect des besoins essentiels (logement, alimentation, habillement, éducation, santé et loisirs) des personnes vivant en milieu rural ou dans des zones périphériques.
5. Adopter des lois et des politiques qui respectent les personnes handicapées et les protègent de la discrimination, de la maltraitance et de l'exploitation, et garantir leur application.
6. Offrir plus de possibilités d'emploi aux personnes handicapées.
7. Élaborer des polices d'assurance destinées aux personnes vivant en milieu rural ou dans des zones périphériques, aux travailleurs migrants, aux personnes handicapées, aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux personnes souffrant de troubles mentaux.

Conclusion

La dignité de chacun et chacune – notamment les personnes démunies vivant en milieu rural ou dans des zones périphériques, les travailleurs migrants, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes ayant des problèmes de santé mentale –, peut être garantie et respectée à condition que toutes les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre les objectifs de développement

durable, pour le bien de tous et de toutes. Forts de notre devise « Ensemble pour la vie, pour la dignité et pour les droits de la personne », nous collaborons avec l'Organisation des Nations Unies et de multiples parties prenantes pour continuer de donner la priorité aux laissés-pour-compte, de placer les personnes marginalisées au cœur de notre travail et de devenir la voix des sans-voix, tant au niveau national que mondial.
